



Les outils stratégiques pour l'habitat et les programmes opérationnels de l'ANaH

Le département des Vosges représente l'un des départements les plus vulnérables énergétiquement, considérant l'âge du bâti, les niveaux de ressources des familles et la zone climatique.

L'enjeu est donc important pour l'amélioration des performances énergétiques des logements. Les politiques publiques actuelles constituent une opportunité pour doter les collectivités vosgiennes de capacités d'ingénierie adaptées et de financements à un niveau exceptionnel.

Le portage du programme national de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux » lancé en 2011, élargi au programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) en 2014, a permis la contractualisation de 7 programmes d'intérêt général (PIG) et de 2 protocoles territoriaux de lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, 96 % des communes vosgiennes sont aujourd'hui engagées dans un programme opérationnel aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (ANaH) porté par un EPCI* (communautés de communes, communautés d'agglomération) ou un PETR*.

Ces programmes permettent également d'identifier et de traiter des situations de mal-logement, relevant des situations d'insalubrité ou de forte dégradation, ainsi que les situations relevant de l'autonomie de la personne et du maintien à domicile.

La situation vosgienne n'est pas tendue en matière d'accès aux logements. Les programmes opérationnels ciblent donc prioritairement les propriétaires occupants, sauf sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Epinal où le programme comporte en plus un volet d'intervention sur les logements privés locatifs.

Une veille est organisée par la DDT permettant d'identifier les différents appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt et de les relayer auprès des collectivités potentiellement concernées. Dans ces situations (revitalisation des centres-bourgs, territoires à énergie positive pour la croissance verte), la problématique du logement est une des composantes et son traitement s'opère dans le cadre d'une intervention globale (logements, espaces publics, commerces, services, déplacements, emploi).

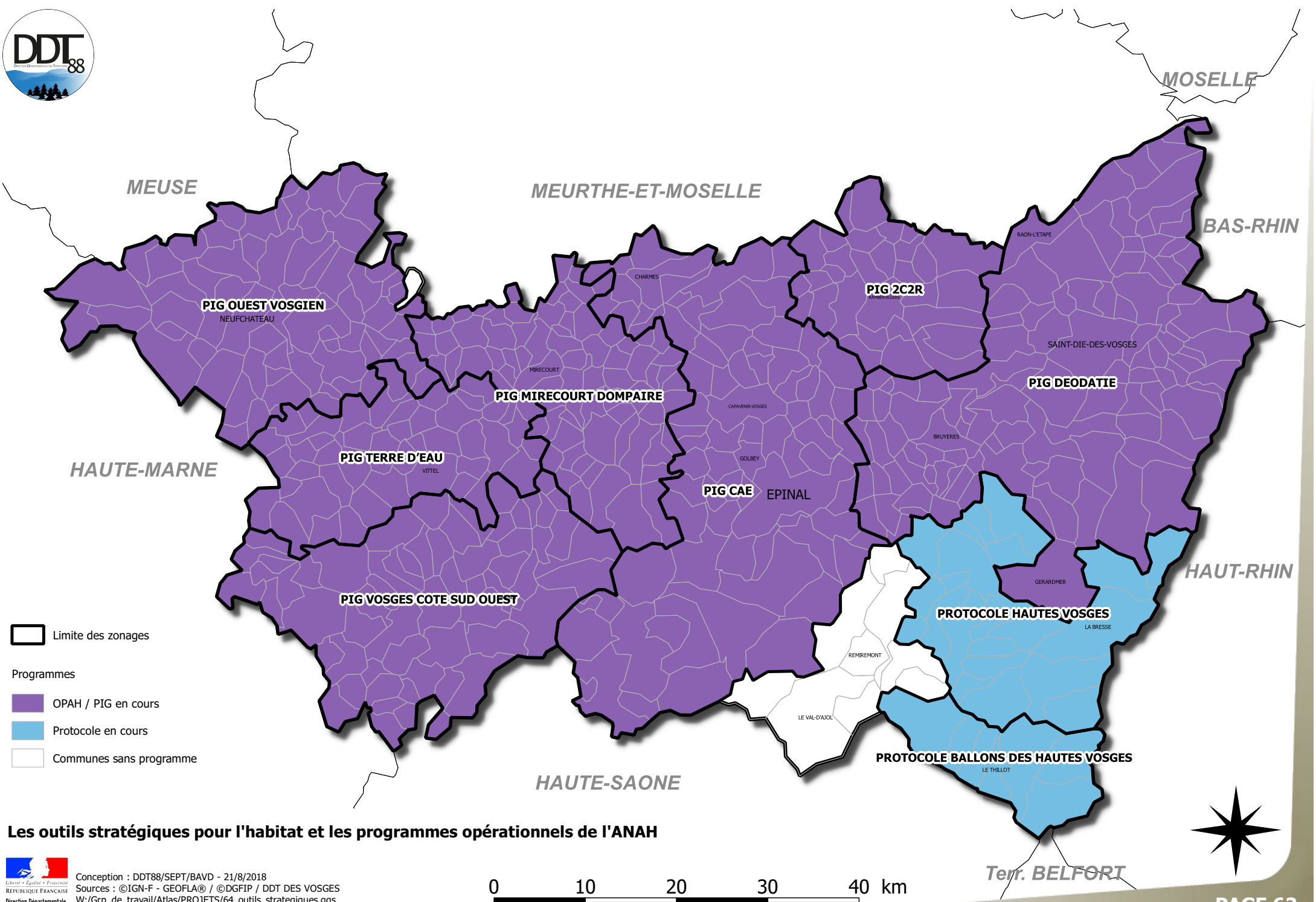
Les outils stratégiques permettent de définir les enjeux d'un territoire, les moyens à déployer pour répondre à ces enjeux et de préciser les partenariats à construire pour une action globale et concertée.

Ils permettent de dimensionner les programmes opérationnels qui en découlent.

Les programmes opérationnels définissent les objectifs d'interventions, les moyens financiers mobilisés, le calendrier de mise en œuvre, les modalités de suivi et d'évaluation du programme. Ils définissent également les instances de gouvernance nécessaires pour son pilotage.

*EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

*PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural



- Limite des zonages
- Programmes
- OPAH / PIG en cours
- Protocole en cours
- Communes sans programme

Les outils stratégiques pour l'habitat et les programmes opérationnels de l'ANAH



Terr. BELFORT